

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2023

A 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Olivier MOREAU, Sébastien RATHIER, Sigismond ROZANSKI, Françoise ROCHE, Louis AYNES, Jean-Pierre BRUYERE, Monique RATHIER, Françoise DOITRAND.

Etait absent excusée : Madame Audrey PEURIERE, qui a donné procuration à Madame Françoise CLEMENT.

Secrétaire de séance : Madame Françoise ROCHE

I - Après lecture, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 16 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 - FORMALITES

2.1. Grange RICAU

Le bâtiment a été assuré auprès de GROUPAMA.

2.2. Locations

Bâtiment situé 66 rue de la Cure :

- Le F4 est loué depuis le 15 janvier 2023
- Le F1 Gauche sera à nouveau proposé à la location.

2.3.CCID

La Commission Communale des Impôts Directs ou CCID s'est déroulée le 24 février 2023, en présence d'un représentant de l'Etat.

2.4.PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde ou PCS est un document d'organisation globale de gestion des situations de crise impactant la population en fonction de leur nature, leur ampleur et leur évolution.

Ce plan prépare et assure la réponse opérationnelle au profit de la protection et de la sauvegarde de la population.

Il est associé au DICRIM : Document d'information Communal sur les Risques Majeurs.

Une possibilité d'élaboration gratuite nous est offerte via GROUPAMA.

Monsieur Olivier MOREAU sera le responsable de l'élaboration de ces documents.

2.5. Horloges astronomiques

La commune de Grézolles s'est positionnée auprès du SIEL pour bénéficier de l'implantation gratuite d'horloges astronomiques. Cela nous permettra de gérer l'utilisation de l'éclairage public au plus juste.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent cette démarche et délibèrent favorablement pour

- l'implantation de plusieurs équipements techniques sur la commune
- autorisent Mme le Maire à signer les conventions pour l'implantation de cet équipement technique
- autorisent Mme le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

2.6. Contrat de location gérance du bar

Après plusieurs relances par lettres recommandées avec accusé de réception et entretiens, Madame Véronique MACIA, locataire gérant du bar tabac petite restauration communal, n'est pas en adéquation avec plusieurs points non discutables du contrat qu'elle a signé avec la Mairie de Grézolles :

- 4 mois de loyers sont impayés à ce jour
- pas d'exploitation de la licence tabac
- modification sans concertation des jours et heures d'ouverture

Après débats, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'acter la procédure de rupture de Bail. Ils autorisent Mme le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette rupture.

Une délibération sera donc rédigée dans ce sens et adressée au service des douanes pour tenter de maintenir la possibilité d'exploiter la licence tabac sur Grézolles.

3 - FINANCES

3.1. Enveloppe de solidarité 2023

La demande déposée en 2022 ne correspondait pas à des dépenses prises en charge par le CD42.

Un nouveau dossier a donc été déposé le 27 décembre 2022 avec pour objet :

- Le remplacement de l'éclairage intérieur des bâtiments communaux (école, mairie, salle J.L.Pras) par des leds
- Des travaux de rénovation complète de la motorisation des cloches de l'église, y compris le coffret
- de l'équipement électroportatif pour l'employé communal,
- le défibrillateur

Montant : 9 978,30 €

Subvention attendue : 60% (5 986,98 €)

3.2. Vote des taxes

En 2022 : Taux taxe Foncière Bâti : 22,70%

Taux Taxe Foncière Non Bâti : 21,69%

Après observation de simulation en cas d'augmentation de ces taux de 0,5% ou 1%, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, et ce en fonction de la conjoncture actuelle difficile pour tous, délibèrent en faveur du maintien des taux 2022.

Donc, taux 2023 : TFB 22,70%

TFNB 21,69%

3.3. Projets d'investissements 2023

Une proposition de projets pour l'année 2023 est présentée et débattue.
A noter la vente de l'ancienne boucherie Pras.

4 - ECOLE

4.1. Plan mercredi

La délibération prise lors du précédent conseil municipal et la convention signée correspondante a été transmise à Familles Rurales qui se charge de récupérer les documents de toutes les communes en accord avec cette convention.

Les documents seront ensuite envoyés ensemble en Préfecture.

3.2. Périscolaire

Accueil de loisirs Les Farfadets : Pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, 1 seul enfant est concerné.

→ Participation de la commune : 36,45 €

3.3. Sou des Ecoles

Pour la fête de Noël, le Sou des Ecoles a utilisé la salle des fêtes de Souternon.

Comme à toute association, le Sou des Ecoles a droit à 1 gratuité par an pour cette salle.

Cette gratuité a déjà été utilisée. La salle devient donc payante : 230,00 €

Proposition des membres du conseil municipal : partager chaque location en 3, sur le même principe que tous les frais du RPI.

3.4. Accompagnement des activités scolaires

Les sorties scolaires sont concentrées sur cette période février mars avril.

Madame Fabienne SIMON sera accompagnatrice, sans demander d'ajout d'heures.

Son contrat se termine au 7 juillet 2023.

Proposition : un contrat sur la base de 15h par semaine du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité ce contrat.

Proposition sera donc faite à Madame SIMON.

3.5. Paiement des repas scolaires

La gestion en régie avec le système de tickets est devenue très compliquée et prends beaucoup de temps, d'autant plus que nous relevons désormais du Trésor Public de Roanne.

Un autre mode de paiement est donc en cours d'étude et est attendu pour la rentrée scolaire 2023.

Une information sera faite aux familles dès que possible.

5 - TRAVAUX

5.1. Travaux église

Ils sont en cours.

Couleur des murs : blanc cassé

Couleur des piliers et arêtes de voûtes : gris

Les pieds de piliers ont été sablés.

Un acompte de 20 000 € a été versé sur demande de Monsieur BAS (HB Façades)
La messe du 25 mars 2023 sera annulée ; la date de fin des travaux étant difficile à définir précisément.

5.2. Cuve du Genetet

Monsieur Thierry SITERRE propose de récupérer la cuve déposée au Genetet depuis longtemps.

Discussion sera menée pour voir si en échange il ne pourrait pas débarrasser les restes du mur de l'école déposée aux Plassottes. A discuter.

5.3. Sécurisation

Le CD42 a commencé les travaux de sécurisation promis sur Grézolles (1 panneau « STOP » au croisement de la Route du Tacot et de la Montée de la Croix Bleue.

Le service sera relancé pour déblayer le tas amassé dans le virage de la route de Souternon.

6 - QUESTIONS DIVERSES

6.1. Course cycliste FSGT

Elle se déroulera le 1^{er} avril 2023 sur le même circuit que l'an dernier.

Un balayage du circuit sera demandé.

. du 20 au 28 juillet 2024 : 85^{ème} semaine fédérale internationale de cyclotourisme. Elle sera basée à Roanne, au Scarabée et « monte » jusqu'à St Julien d'Oddes. Nous pouvons être impactés par des recherches de logements.

6.2. Intervention de Bérénice SEYCHAL

Dans le cadre de ses études, Bérénice SEYCHAL a adressé en fin d'année un questionnaire concernant l'animation, les loisirs, les souhaits des habitants, jeunes et moins jeunes.

Elle a reçu 15 réponses et souhaite faire une restitution des réponses.

Elle souhaite également débiter un projet sur la commune.

Une invitation est donc lancée auprès des Grézollois qui seront amenés à réfléchir le dimanche 12 mars autour de 3 projets :

- aménagement des abords du château
- création d'un multi-services en centre bourg
- aménagement d'une « base de loisirs » en bordure d'Aix au départ de la SOVA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30